



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



30 avril 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le trente avril deux-mille-dix-huit (30 avril 2018) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Réjean Nantel Le conseiller Patrice Charette Le conseiller Yvan Guindon

Sont absents : M. Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Gaétan Marier

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, madame Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 23 avril 2018.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le président déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

3. RÉS. 107.04.2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
30 AVRIL 2018 À 18 H 30**

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Embauche de personnel pour la saison estivale 2018;
 - 5.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);
 - 5.3 Insatisfaction relative aux services ambulanciers à Labelle;
 - 5.4 Demande de modification du schéma d'aménagement à la MRC des Laurentides relativement au déplacement du CHSLD de Labelle;



6. Période de questions et réponses

7. Levée de la séance

Adoptée

5.1 **RÉS. 108.04.2018** **EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA SAISON ESTIVALE 2018**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher MM Anthony Thibault et Manu Snyder à titre d'animateurs au dôme, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2018, pour la période débutant vers le 20 mai 2018 et se terminant vers le 31 octobre 2018.

D'embaucher Mesdames Audrey Marier, Mégane Moreau, Audrey Sarrazin, Maryjane Séguin, Mélodie Doré-Tellier et Chloé Lemelin et Monsieur Alexis Turpin à titre d'animateurs (trices) au camp de jour, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2018, pour la période débutant vers le 18 juin 2017 et se terminant vers le 17 août 2018.

D'embaucher Mesdames Émily Aumond et Marie L'Heureux à titre d'aide-animatrices au camp de jour, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2018, pour la période débutant vers le 18 juin 2018 et se terminant vers le 17 août 2018 à raison de plus ou moins 20 heures par semaine.

D'embaucher madame Sarah Marier à titre d'animatrice spécialisée pour l'été 2018 pour une période approximative de 11 semaines (\pm 375 heures) débutant au début juin et selon les besoins du service. Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

5.2 **RÉS. 109.04.2018** **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;



CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Municipalité ont rencontré, à de multiples reprises au cours des dernières années, le propriétaire de la compagnie d'ambulance ainsi que des représentants de l'Agence de la santé et des services sociaux ainsi que du CISSS des Laurentides, mais que ces rencontres ont été infructueuses;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a sur son territoire un CHSLD ainsi que deux résidences pour personnes âgées, qui regroupent une clientèle vulnérable qui nécessite un service ambulancier efficace;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est **inacceptable**;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a proposé plusieurs solutions afin d'améliorer la desserte ambulancière sur son territoire, telle que la conversion de la cédule de faction de Rivière-Rouge en cédule horaire, mais que celles-ci ont toutes été refusées;

CONSIDÉRANT les changements récemment effectués à Ferme-Neuve et dans d'autres municipalités au niveau des horaires;

CONSIDÉRANT QUE de tels changements pourraient être effectués à Rivière-Rouge pour améliorer le service à Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la zone 632 - Labelle serait toujours la seule dans la région des Laurentides qui n'est pas couverte 24 heures par jour, 7 jours par semaine;

Il est PROPOSÉ par M. le maire Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Gaétan Barrette, d'intervenir auprès du CISSS des Laurentides, afin que, pour assurer la sécurité des citoyens de Labelle, la couverture ambulancière soit améliorée, entre autres, par la conversion de la cédule de faction de Rivière-Rouge en cédule horaire.

Que copie de la présente résolution soit transmise au député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, ainsi qu'à la ministre responsable des Laurentides, Mme Christine St-Pierre.

Adoptée

**5.4 RÉS. 111.04.2018 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT À LA MRC DES LAURENTIDES
RELATIVEMENT AU DÉPLACEMENT DU CHSLD DE
LABELLE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres du Centre intégré de Santé et de Services sociaux des Laurentides paru le 5 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres vise le transfert du CHSLD vers un autre terrain sur le territoire de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation d'urbanisme en vigueur à Labelle ne permet pas la construction d'un nouveau CHSLD;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a jamais été informée préalablement du projet du ministère et qu'elle n'a donc pas pu s'y préparer;



CONSIDÉRANT QU'un CHSLD est déjà présent sur le territoire de Labelle;

CONSIDÉRANT QU'une partie importante des bénéficiaires du CHSLD ainsi que leur famille demeurent à Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la présence du CHSLD à Labelle engendre des emplois essentiels à la communauté et permet une vitalité du milieu;

CONSIDÉRANT QUE pour régulariser le zonage une modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides sera nécessaire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De demander à la MRC des Laurentides une modification du schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser dans la réglementation d'urbanisme le transfert d'établissements de santé, dont le CHSLD, à d'autres endroits sur le territoire de Labelle.

Adoptée

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.

8. RÉS. 112.04.2018 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 19 h 10.

Adoptée

__(original signé)_____
Robert Bergeron
Maire

__(original signé)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

__(original signé)_____
Robert Bergeron
Maire